

Toulouse, le 30 octobre 2012
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

MARSEILLE (13) 04.02.2009

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN est contacté par mail le samedi 7 février 2009 par le fils du témoin qui décrit un cas d'observation survenu dans la nuit du mercredi 4 février. Il adressera ensuite plusieurs emails avec pièces jointes, dont le questionnaire terrestre, ainsi qu'un plan de situation, une photo du point de vue d'observation sur laquelle ont été rajoutés les PAN observés, et deux autres photos concernant une deuxième observation survenue le matin du dimanche 8 février.

Le témoin refusera l'enregistrement d'un PV en gendarmerie par peur du ridicule, mais accepte le principe d'un interrogatoire à domicile. Le fils du témoin a spontanément contacté l'association Andromède de l'observatoire de Marseille, afin de vérifier une possible méprise avec un phénomène astronomique.

2- DESCRIPTION DU CAS

Extrait du QT page 2 :

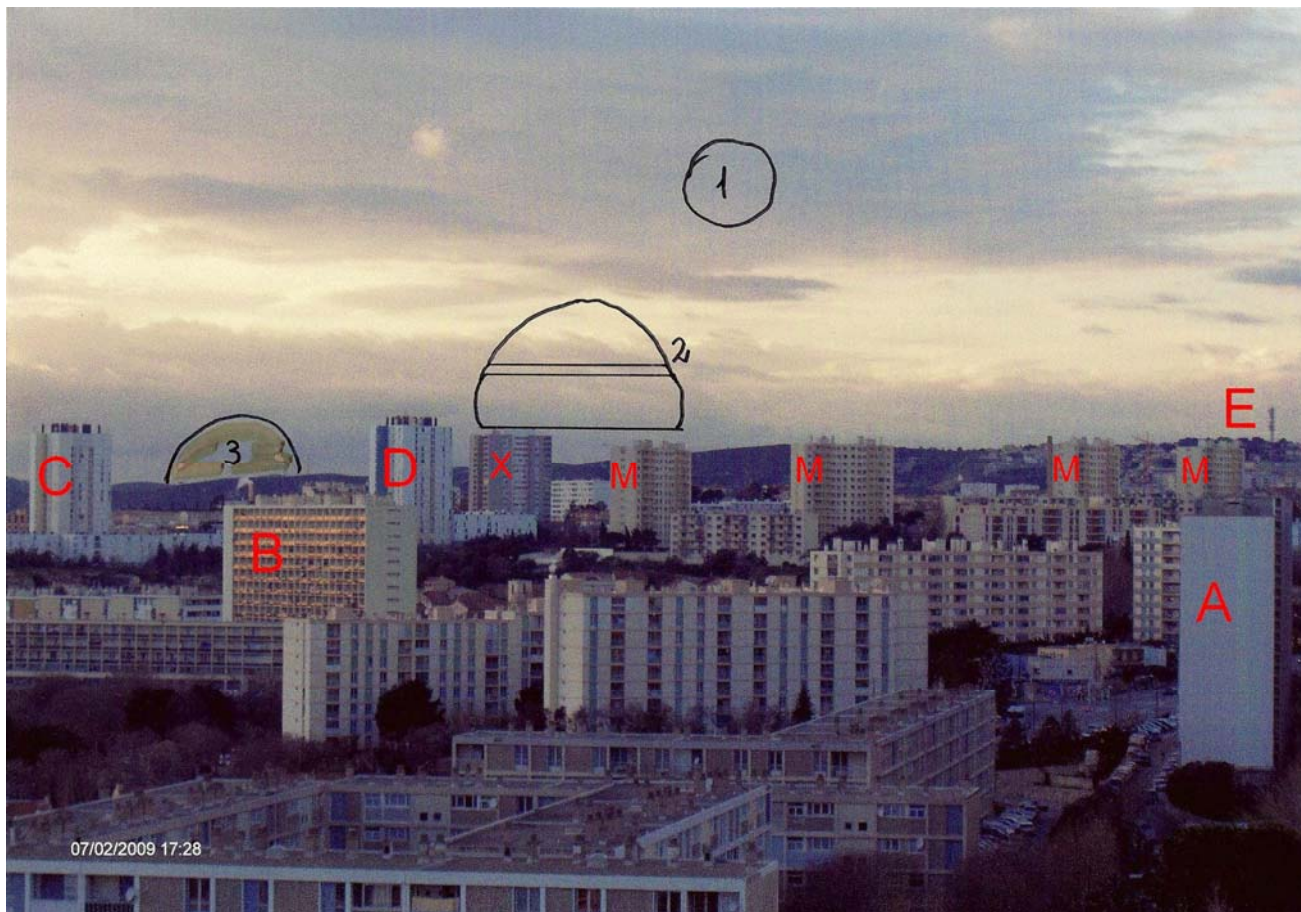
« Mercredi 4 Février 2009, à 2h45 du matin, j'ai vu par la fenêtre de ma cuisine située au 9^{ème} étage d'un immeuble du 14^{ème} arrondissement à Marseille, une première forme ronde rouge orangé qui a attiré mon attention. Cette forme s'est éloignée vers l'horizon puis a disparu. Quand la couleur a complètement disparu, m'est alors apparu un triangle qui a disparu aussitôt.

Puis, tout de suite après, j'ai cru qu'il y avait le feu derrière les immeubles en face (à 3 km). Une forme est alors montée progressivement. Elle était énorme. Quand elle s'est arrêtée de monter, on aurait dit qu'elle était posée sur le toit des immeubles. Elle est restée immobile comme si on me donnait le temps de prendre une photo, sauf que je n'en avais pas à côté. Puis, elle s'est éloignée progressivement à l'horizontale, au loin. Elle s'est fondue assez rapidement. »

3- ANALYSE

3.1 RECONSTITUTION PAR LE TEMOIN

Le fils du témoin a joint une photographie du point de vue de sa mère, lors de l'observation :



Les dessins au feutre ont été rajoutés par le fils du témoin, les numéros correspondent au différent PAN observés :

- Le cercle numéroté 1 correspond au premier PAN, décrit dans le QT page 2§1, puis pages 10, 13, 15 et 20.
- L'objet numéroté 2 correspond au second PAN observé cette nuit là, décrit dans le QT page 2§2, puis pages 15 à 19.

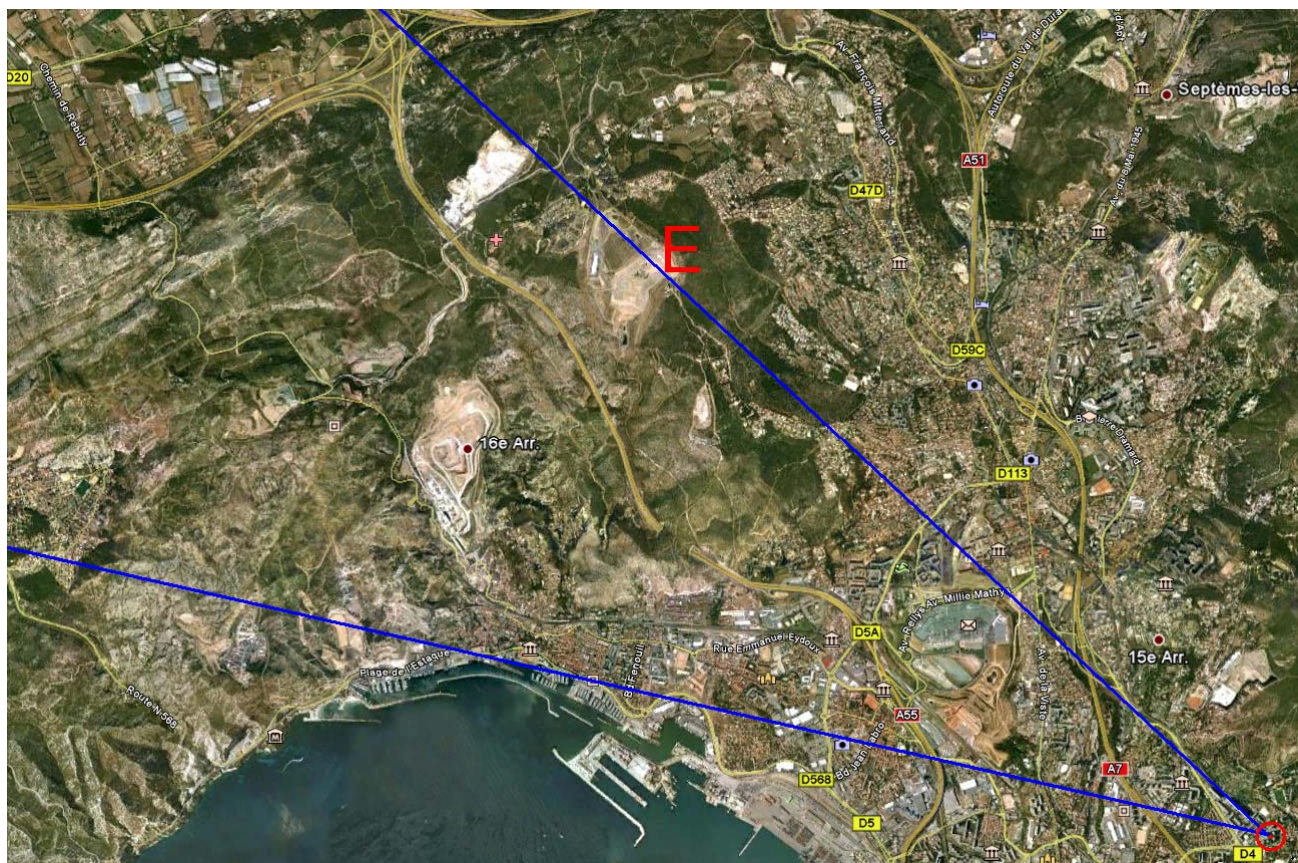
Les lettres rouges de A à E, M et X ont été rajoutées par nos soins afin de préciser le champs d'observation sur les cartes à suivre :

- A : résidence voisine, distante de 450 mètres,
- B : plus haut bâtiment de la résidence des Aygalades, distante de 800 mètres,
- M : bâtiments de la résidence le Montléric, éloignés de 1200 à 1400 mètres,
- C : résidence, distante d'environ 1500 mètres (confusion possible entre plusieurs bâtiments),
- D : résidence, distante d'environ 1600 mètres (confusion possible entre plusieurs bâtiments),
- X : résidence, distante de 1760 mètres,
- E : pylône télécom/télédiffusion, distante d'environ 6 Km, au sommet de "la Tête d'Auguste"

3.2 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène derrière la fenêtre de sa cuisine (QT p.6), située en haut d'une tour de type HLM à Marseille (résidence les Lions, 14^e arrondissement – 9^eme étage-, cf. point 3.1) :

Vue générale



Source : Google Earth

La position du témoin est figurée par le cercle rouge en bas à droite, et le champ de vision délimité par les lignes bleues a été rajouté à partir des bâtiments repérés par les lettres rouges sur la photo au du point 3.1. Ce champ de vision est estimé à 30° (de l'azimut 283 à 313).

Vue rapprochée :



Source : Google Earth

3.3 SITUATION METEO

La plus proche station active pour la date considérée est celle de l'aéroport de Marseilles-Marignane, à 16 Km au nord ouest :

Heure locale	Néb.	Temps	Visi	Température	Humidité	Humidex	Windchill	Vent (rafales)	Pression	Précip. mm/h
3 h	8/8		45 km	7.8 °C	84%	7.8	5.7 °C	↖ 11 km/h (15 km/h)	1000 hPa ↗	aucune
2 h	8/8		55 km	8.2 °C	84%	8.2	7.1 °C	↑ 7 km/h (19 km/h)	1000.1 hPa ↗	aucune
1 h	8/8	☁	20 km	8.7 °C	93%	8.9	6.8 °C	↘ 11 km/h (31 km/h)	999.9 hPa ↗	aucune

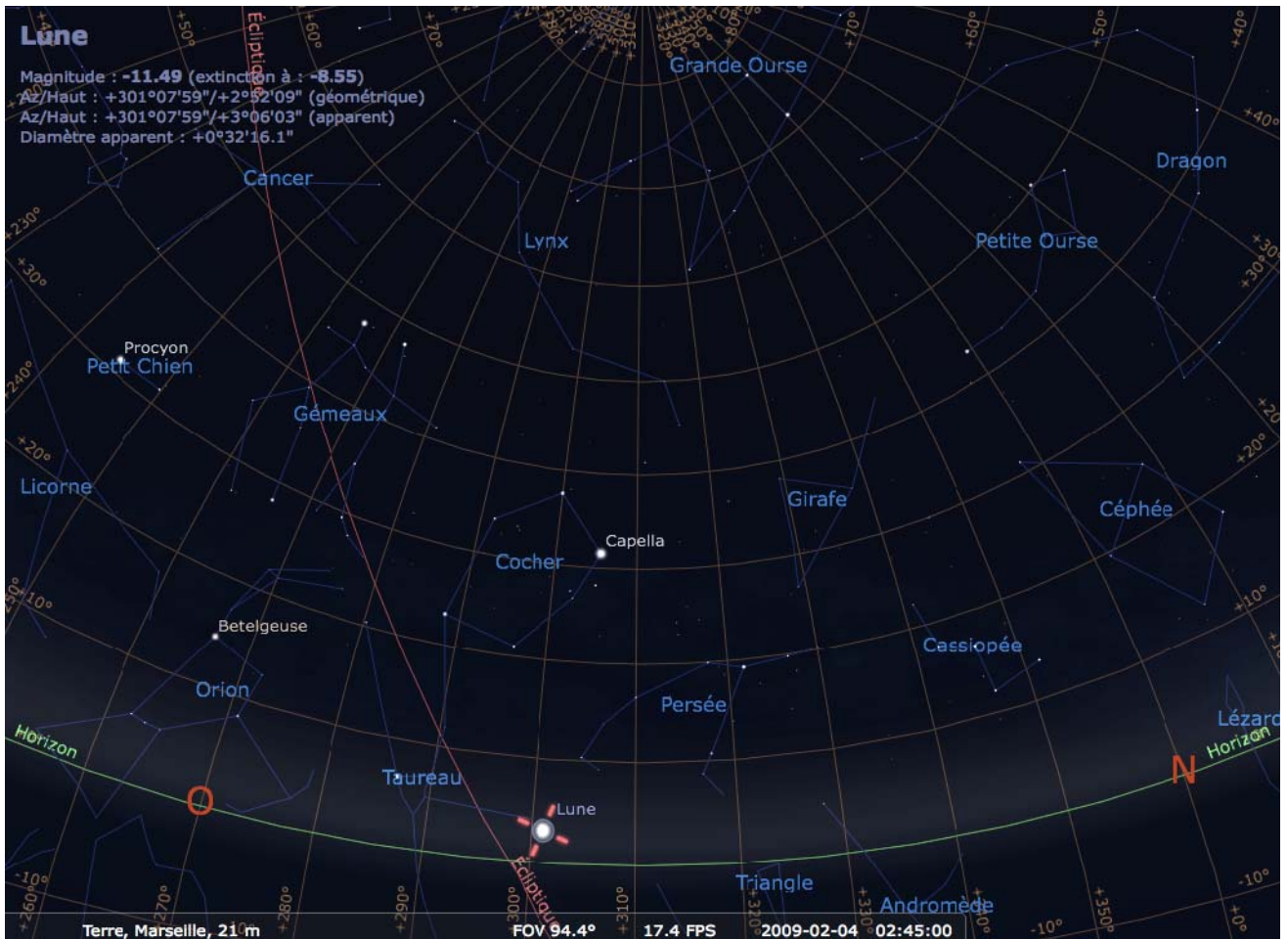
Source : meteociel.fr

Le ciel était donc couvert cette nuit là, avec un léger vent de Sud variant au Sud Est, et une excellente visibilité (pluie les heures précédentes).

Le témoin parle d'un ciel dégagé avec « de petits nuages épars ». Nous rappelons à cette occasion que les données météo sont issues des archives en ligne, et que celles-ci sont très probablement "lissées", c'est-à-dire que le temps peut très temporairement et localement différer de celui observé par un témoin. La bonne visibilité décrite par le témoin est confirmée (QT p8).

Les archives des photos satellite montrent également un ciel variable (meteo60.fr).

3.4 SITUATION ASTRONOMIQUE



Source : [Stellarium](#)

La Lune est présente sur l'horizon Nord Ouest, à l'azimut 301 soit dans le champ de vision du témoin compris entre 283 et 313° d'azimut (établi à partir de la photo du point 3.1).

Il est intéressant de noter que la lune est dans la direction des bâtiments lettrés X et du premier M à gauche (cf 3.1), c'est à dire exactement dans la direction du PAN n°2.

Enfin, la base [REFORME](#) fait état d'un bolide observé le 4 février mais à 19h45 (légal) dans le département de la Loire.

3.5 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

La proximité de l'aéroport de Marseille-Provence, aéroport international susceptible d'être le point de départ ou d'arrivée de vols nuits, impose un point sur la circulation aérienne autour de Marseille :

- La carte d'approche à vue (source : [Service de l'Information Aéronautique](#), page 2) indique que le survol de Marseille est interdit à moins de 5000 pieds (1500 mètres),
- La carte des routes de départ et d'arrivée (source : [SIA](#), page 9) nous renseigne également sur les atterrissages et décollage de nuit :
« *Sauf nécessité opérationnelle, entre 2300 et 0600, heures locales, par faible trafic et par vent calme, la RWY 13 est privilégiée pour les atterrissages et la RWY 31 pour les décollages. Dans ce cas, la configuration 13 est en service.* »
- Ce même document détaille les routes départ/arrivées usuelles (pages 15 à 31) ; aucune d'entre elles ne passe par le centre de Marseille, ni par la localisation du témoin.

Ce contournement systématique imposé à la circulation aérienne exclu l'aéronautique de la liste des hypothèses.

4- HYPOTHESES

Le premier PAN observé, de couleur rouge orangée, traverse le champ de vision du témoin du Sud Est vers le Nord Ouest, soit dans la direction du vent : une lanterne festive (dite "lanterne Thai") peut expliquer cette observation, bien qu'un lâcher d'une unique lanterne à cette heure de la nuit et en pleine semaine semble très improbable. On notera toutefois que les festivités du Nouvel An Chinois ont débutées le 29 janvier 2009.

Le deuxième PAN observé se dévoile exactement dans la direction de la Lune : si la faible élévation de cette dernière peut remettre en question sa visibilité depuis le point de vue du témoin, nous formulons l'hypothèse que la nébulosité accumulée à l'horizon a pu provoquer cet effet de dévoilement d'apparence ascensionnelle observé par le témoin (la bande sombre divisant la sphère en deux parties est caractéristique de ce type de confusion – cf. QT p.17). Ce dernier, choqué par sa première observation, aura perdu ses repères habituels, ce qui peut se comprendre au vu de la relative rareté de ces phénomènes et de la destabilisation que provoque leur découverte.

Rajoutons enfin que l'insomnie dont le témoin souffre est un état propice aux perceptions confuses, entre le plein éveil et le sommeil.

La disparition de ce deuxième PAN, dans l'hypothèse lunaire, correspond tout simplement au coucher altéré par la circulation nuageuse à l'horizon.

La couleur rouge orangée, caractéristique des couchers d'été, reste toutefois en contradiction avec un ciel limpide faisant suite à la pluie en plein nuit d'hiver.

Le triangle mentionné à l'issue de la disparation du premier PAN reste inexpliqué.

5- CONCLUSIONS

Pour l'observation principale (PAN n°2), le GEIPAN classe le cas « A » : observation de la Lune à son coucher, partiellement occultée par des nuages.

Pour les autres observations, ce seraient des classements « C » par manque d'informations.